

## Bulletin d'adhésion au GPHF

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Messagerie (e-mail) : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Marraine / Parrain : \_\_\_\_\_  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### COTISATIONS :

Adhérent 25 € Bienfaiteur 40 €  
Donateur .....€

Chèque à l'ordre du G.P.H.F: Règlement à expédier à  
G.P.H.F. 35 rue de la Vanne bât. A – 92120 Montrouge

Tél: 06 89 50 21 46

Un reçu vous sera adressé dès réception de votre bulletin  
d'adhésion.

*Toute demande de récompense doit être présentée impérativement  
par un parrain*

Le Grand Prix Humanitaire de France honore chaque année non pour récompenser un bienfait mais pour distinguer un acte généreux et le donner en exemple à d'autres hommes et d'autres femmes qui, à leur tour, prêteront l'oreille à ceux qui de mandent de l'aide.

Plaquette Vermeil , Argent et Or	Destinée aux Associations, selon les années de services rendus et selon leurs activités dans l'humanitaire
Médaille de Bronze avec ou sans cordon	Pour titres courants en fait de services rendus dans les sociétés philanthropiques, de secours mutuels, de sauvetage de secourisme, de dévouement public, etc.
Médaille d'Argent avec ou sans cordon	Pour services rendus, pour les actes de courage et dévouement.
Médaille de Vermeil avec ou sans cordon	Pour services majeurs ou ayant trois ans dans la distinction précédente.
Médaille d'Or avec ou sans cordon	Est réservée aux candidats ayant fait valoir des services majeurs ou exposé leur vie, ou ayant trois ans dans la distinction précédente
Lauréat Argent avec Cordon du G.P.H.F.	Les titulaires de cette distinction doivent déjà posséder la Médaille Or
Lauréat Or avec Cordon du G.P.H.F.	5 ans après l'attribution du «Lauréat Argent» du G.P.H.F. selon les mérites



## LE GRAND PRIX HUMANITAIRE DE FRANCE

Association fondée à Paris en 1892  
Siège social:  
Maison des Associations  
5 rue Pérée 75003 Paris  
[www.grandprixhumanitairedefrance.org](http://www.grandprixhumanitairedefrance.org)

## Le Grand Prix Humanitaire de France

Le Grand Prix Humanitaire de France, est une Association française d'entraide sociale, une organisation d'action morale, civique et de solidarité fondée à Paris, le 18 février 1892, sous le numéro 150292, par des citoyens, pour Les citoyens, qu'ils soient Militaires ou Anciens Combattants. Elle est régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Sa durée est illimitée.

On ne rappellera jamais assez l'importance du don de soi, de l'assistance bénévole, en un mot de la fraternité, dans un monde où les exigences de réussite individuelle éclipsent trop souvent les exigences d'humanité: que cette plaquette soit l'occasion de saluer tous ceux qui avec vous autour de vous continuent à mettre bénévolement leur temps au service des autres.

Le Grand Prix Humanitaire de France est fidèle à ses principes et traditions. Il a pour mission principale d'honorer et de récompenser les personnes qui ont, par leur courage, leur travail, leur abnégation, leur dévouement, ou leur temps, contribué à aider ou soulager leur prochain, ou apporté leur soutien aux associations humanitaires et victimes de catastrophes. Il a également pour mission de venir en aide moralement et pécuniairement, dans la mesure du possible et selon ses ressources, à toutes personnes, associations ou autres qu'elles soient Françaises ou Etrangères et ce à titre strictement bénévole.



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco

## Récompenses

Le Grand Prix Humanitaire de France honore chaque année non pour récompenser un bienfait mais pour distinguer un acte généreux et le donner en exemple à d'autres hommes et d'autres femmes qui, à leur tour, prêteront l'oreille à ceux qui demandent de l'aide.

Seuls les adhérents du Grand Prix Humanitaire de France peuvent présenter au Conseil d'administration des candidats pour être honorés. Les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civiques, fournir un curriculum vitae, devenir Membres de l'association et être présentés impérativement par un parrain ou marraine et adresser une demande écrite au responsable des récompenses.

Les récompenses honorifiques créées et décernées par la présente Association conformément à l'article 15 des Statuts, n'ont ni caractère, ni valeur officiels.

Seul le Conseil d'Administration est souverain dans les décisions d'attribution de ces distinctions.

### Responsable des Récompenses :

Monsieur Jean-Loup Bouvier  
Portable: 06.08.07.16.62  
E-mail: bouvierjl@aol.com



Récipiendaires de l'année 2019

## BULLETTIN ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Le Grand Prix Humanitaire de France a pour but d'honorer et de récompenser les personnes ayant par leur courage, leur abnégation, leur travail, leurs conseils ou leur temps, contribué à sauver ou à soulager leur prochain, apporté leur soutien aux victimes de catastrophes ainsi qu'aux associations humanitaires. Les personnes distinguées sont le plus souvent des anonymes, mais aussi des personnalités ou des institutions, associations ou œuvres de bienfaisance. En un siècle, le Grand Prix Humanitaire de France aura remis plus de 15 500 distinctions.

Je convie donc toute personne de bonne volonté, de quelque horizon que ce soit à rejoindre le Grand Prix Humanitaire de France.

Je vous remercie par avance de votre générosité et de votre soutien.

**Lucie CALDERON**  
Présidente